

*Le Ministre de Suisse à Vienne, A. de Claparède,
au Président de la Confédération et Chef du Département politique, E. Ruffy*

L

Vienne, 18 septembre 1898

J'ai l'honneur de Vous informer qu'immédiatement après mon arrivée à Vienne (vendredi matin), j'ai été reçu d'abord par le Comte Welsersheimb, premier chef de section au Ministère des Affaires étrangères, puis par le Comte Goluchowski et hier matin par S.M. l'Empereur.

L'impression que m'ont laissée ces différents entretiens et d'autres, est la suivante: Il existe ici deux courants, qui marchent parallèlement d'abord, mais qui s'écartent sensiblement ensuite. Le premier est attribuable à l'Empereur dont les paroles, durant notre entretien, ont été des plus cordiales et affectueuses, pleines de gratitude pour le Conseil fédéral, le Conseil d'Etat de Genève, les populations et autorités suisses et genevoises; il n'a pas laissé entendre un mot qui puisse paraître être l'ombre d'un reproche et les marques de bienveillance qu'il m'a données étaient si sincères et démonstratives qu'elles ont été remarquées par mes collègues présents en cercle. Le mot d'ordre donné par l'Empereur, m'assure-t-on, est que la Suisse ne *doit* pas être rendue responsable d'un crime dont elle ne peut absolument rien.

L'autre courant, dont l'existence m'est surtout apparue dans ma conversation avec le Comte Goluchowski a le même point de départ: «Certainement» me disait-il, «ce n'est pas à cet excellent peuple suisse que cet infâme attentat doit être imputé; il n'y a, à coup sûr, pas un Suisse, qui ne regarde pas avec horreur le crime de Lucheni, mais» — a-t-il ajouté et c'est ici que se séparent les 2 courants — «la Suisse qui ne produit pas d'anarchistes est un peu trop le <dépotoir> des anarchistes de l'Europe. Il faut songer à faire cesser cet état de choses, que la Suisse fasse des lois contre les anarchistes et poursuive ces bêtes fauves jusque dans leurs derniers repaires.» Dans l'entretien qui suivit, après que j'eusse mentionné l'existence de nos lois contre les anarchistes¹, de notre loi sur les extraditions et les diverses arrestations et expulsions opérées à Genève et à Lausanne etc. etc, le Comte Goluchowski me répondit «que sans doute nos autorités faisaient maintenant le nécessaire et qu'elles avaient l'opinion publique pour elles, comme je l'en avais assuré, mais,» a-t-il ajouté, «leur zèle se refroidira, on finira par oublier cet odieux forfait. Ce qu'il faut c'est une protection efficace de tous, non seulement des souverains, mais des personnes et des choses, dont le droit à l'existence est nié par les adeptes de l'anarchisme. Il faudra,» dit-il, «premièrement, une ligue de police internationale, puis plus tard,» il ajouta, «une ligue internationale contre l'anarchisme.»

Je ne puis Vous donner aujourd'hui que très en résumé le raisonnement du

1. Cf. loi fédérale du 12 avril 1894 (RO, 1895, vol. 14, pp. 286—288).

Comte Goluchowski; j'entrevois des conseils que lui ou tout autre gouvernement songe à nous faire parvenir.

Dans la soirée de hier, après les cérémonies des funérailles, je rencontrais le Comte Kuefstein à son hôtel occupé à lire les journaux du soir. Il me dit entre autres que l'on s'étonnait ici que la police suisse ait été — d'après les journaux français et italiens — prévenue de la présence de Lucheni en Suisse et des dangers que présentait sa personne, il ajoutait qu'il serait heureux de «pouvoir répondre» aux questions que l'on pourrait lui faire à ce sujet. Ayant pris rendez-vous pour déjeuner ce matin avec lui, je lui apportai le n° du Journal de Genève du 16 ct. où du moins pour ce qui concerne la France cette nouvelle est démentie. Le Comte Kuefstein me dit alors qu'il serait heureux d'avoir un démenti pareil pour ce qui concerne l'Italie; puis il ajouta qu'il serait bon de démentir le plus tôt possible ces bruits qui ne laissent pas «d'impressionner certaines personnes.» C'est à la suite de cette indication que j'ai pris la liberté de Vous adresser mon télégramme chiffré de ce jour.²

Durant cet entretien j'ai porté la conversation sur les divers télégrammes arrivés de Suisse, annonçant diverses arrestations et expulsions d'Italiens, puisque le Conseil fédéral a tenu déjà séance pour décider sur l'attitude à observer à l'égard de l'anarchisme.³ J'ai pris occasion d'insinuer confidentiellement au Comte Kuefstein que j'avais vu avec regrets que certains journaux, italiens et français surtout, cherchent à *[faire]* endosser à la Suisse le crime de Lucheni et qu'ils parlaient de mesures internationales. J'ai ajouté: «L'opinion publique en Suisse a toujours été défavorable aux anarchistes, elle l'est aujourd'hui plus que jamais; il serait fâcheux de venir à l'encontre des intentions des autorités et des populations suisses en portant la discussion sur ce que devrait faire la Suisse et en faisant des propositions qui risqueraient de contrecarrer les bonnes dispositions existantes.» J'ai donné ceci au Comte Kuefstein, qui n'avait pas encore vu le Comte Goluchowski, comme mes sentiments personnels; il a reconnu la justesse de mon argument, et je pense qu'il en fera usage.

En portant bien à la hâte ce qui précède à Votre connaissance, j'ai l'honneur de Vous informer, Monsieur le Président, que le Comte Kuefstein partira probablement demain soir pour Berne; sauf empêchement imprévu je partirai par le même train et serai mardi soir à Berne pour Vous faire part de mes impressions.

A mon sentiment il serait possible de couper court aux suggestions qui pourraient venir de Vienne, de Berlin ou d'ailleurs en revenant peut-être par note, sur la question des «Leumundszeugnisse»⁴ et en ajoutant qu'il serait utile de rehausser la valeur de ces documents par l'organisation de communications entre les polices des Etats intéressés sur une base à la fois large, simple et plus rapide que par le passé, ce qui permettrait un contrôle plus efficace des ennemis de l'ordre public.

Une communication de cette nature, faite le plus tôt possible, paralyserait sans doute les efforts de ceux qui tiennent à formuler des conseils ou des propositions.

2. Non reproduit.

3. Cf. le PVCF du 11 septembre 1898 (E 1004 1/194, n° 3503).

4. Cf. aussi DDS, vol. 3.

N'ayant pu voir que peu de collègues, tous occupés par la présence des nombreux souverains, je dois me réserver de recueillir demain d'autres impressions.⁵

ANNEXE

*Le Ministre de Suisse à Vienne, A. de Claparède,
au Président de la Confédération et Chef du Département politique, E. Ruffy*

L

Genève, 22 septembre 1898

[...] ⁶

Le lundi 19, jour de mon départ, je me suis efforcé de voir le plus grand nombre de mes collègues. Je ne pouvais faire usage vis-à-vis d'eux de la communication strictement confidentielle qu'avait reçue M. du Dumartheray, qu'indirectement, néanmoins leur demandant ce qu'ils savaient de pourparlers relatifs à la question de l'anarchisme, je reçus presque de toutes parts des réponses négatives. Seul l'Ambassadeur d'Angleterre, Sir Rumbold, connu par sa franchise parfois brutale et ses exagérations, m'apostropha à peu près de la façon suivante: «Mais mon cher collègue, Votre police suisse est un vrai scandale; elle protège les anarchistes ou est absolument incapable de faire quoi que ce soit contre eux. A l'égard de ces canailles il faudrait revenir à la pénalité du moyen-âge. Au lieu de cela on nourrit Lucheni, comme un honnête artisan ne peut se nourrir, on le fournit de lectures, «la Revue des Deux Mondes», de cigares, on permet qu'il se laisse interviewer. Où va-t-on avec des pareilles pratiques? Si Vous ne changez pas bien vite vos lois, vos systèmes de répression, Vous risquez une intervention internationale. Chez nous aussi la police n'était pas brillante en son temps, mais nous avons reconnu nos obligations et nous l'avons sensiblement améliorée. Vous seriez dans de jolis draps si l'on venait faire une démonstration militaire à vos frontières et nous aussi qui avons garanti Votre neutralité.» Je note cette algarade, à laquelle j'ai répondu point par point, parce qu'elle prouve que l'Ambassadeur d'Angleterre était bien au courant des pourparlers initiés par l'Italie. Je Vous la signale aussi parce qu'elle reflète un sentiment général des populations viennoises, qui ont été profondément froissées par tous ces racontars des prétendus égards, dont Lucheni aurait été l'objet dans sa prison. J'ai naturellement opposé aux remarques que l'on m'a faites les démentis les plus formels et il serait favorable que l'on puisse le faire encore dans des conversations officielles ou par la presse sur la plus vaste échelle.

En sortant de l'Ambassade d'Angleterre, je me suis rendu chez le Comte Goluchowski pour prendre congé de lui. Il avait déjà quitté le Ballhausplatz pour se rendre à la cérémonie des Vigiles. Son remplaçant, Cte Welsersheimb, qui devait aussi prendre part à cette cérémonie, était en train de s'habiller; néanmoins il me fit entrer. Je lui parlai tout d'abord de cette accusation dirigée contre la police suisse, qui au dire des journaux, aurait été prévenue de la présence de Lucheni en Suisse et des dangers qu'il présentait. Je lui dis que j'étais en mesure de démentir cette nouvelle de la façon la plus formelle. Après avoir pris connaissance d'une rédaction que j'avais préparée, le Cte Welsersheimb m'engagea à la remettre, pour être publiée, au bureau de la presse du Ministère, ce que je fis. Puis prenant cette question pour point de départ, mon interlocuteur me dit, qu'il estimait qu'il y aurait beaucoup à faire en Suisse contre les anarchistes. «Votre pays est malheureusement le refuge des anarchistes étrangers, il y existe des écoles d'anarchismes (sic), vous devriez faire quelque chose; d'après les journaux et les rapports du Cte Kuefstein, le moment actuel serait favorable; cela éviterait une pression de l'extérieur. Mais notez bien: Sie können überzeugt sein, dass die Regierung des Kaisers die Initiative irgend welcher Schritte in Sachen nicht nehmen wird, weder direkt noch durch Vorschreibung einer anderen Macht.» Le Cte Welsersheimb me répéta deux fois cette phrase presque textuellement, puis il me quitta ayant été appelé pour se rendre à la cérémonie des Vigiles. Bien que j'admets pour l'instant la sincérité de cette déclaration et que le

5. *Le rapport de mission annoncé du 22 septembre, n'est pas reproduit.*

6. *Le début du document reprend, en détail, les informations contenues dans les rapports du 18 et du 19 septembre, supra n° 272 et 273, note 3.*

21 SEPTEMBRE 1898

601

Gouvernement Impérial et Royal ne veuille prendre l'*initiative* d'une pression contre la Suisse, ce qui certainement répugnerait à l'Empereur, je ne considère nullement comme exclu, que sur les instances de gouvernements étrangers, le Ministère I. et R. n'insiste auprès de S.M. pour que l'Autriche s'*associe* aux démarches d'autres gouvernements. Devant les instances de ses conseillers, l'Empereur, encore sous l'impression des manifestations de nos populations, fera sans doute certaine opposition. Mais les impressions, et les plus vives, s'effacent bien vite et l'on fera valoir que certes on ne rend pas la Suisse responsable de l'attentat dont l'Impératrice a été la victime, que ce qu'on lui reproche, dans son propre intérêt, c'est de tolérer l'anarchisme, de le laisser croître, se développer sous l'action d'une législation, d'une police insuffisantes et alors l'Empereur cédera, après avoir été convaincu, qu'il s'agit de l'existence d'autres souverains, du bien-être des peuples d'Europe.

Le lundi 19 ct à 9 h. du soir j'ai quitté Vienne dans le même train que le Cte Kuefstein qui retournait à Berne; nous avons passé une partie de la journée du mardi ensemble; j'ai à noter de nos conversations les impressions suivantes: Le Cte Kuefstein me paraît plutôt bienveillant pour la Suisse, car il cherche des explications favorables à notre pays. Il me dit entr'autres qu'un point avait frappé à Vienne, à savoir qu'au dire des journaux, Lucheni aurait été vu le jour de l'attentat, rôdant devant l'hôtel de Beau-Rivage, à partir de 6 h. du matin. Je lui ai dit que j'avais aussi lu ce détail dans la presse, mais que je ne pouvais l'admettre comme vrai, puisque ce n'est pas l'instruction qui l'a constaté, que je sache; et que jusqu'à preuve du contraire, il fallait admettre que ce renseignement doit être classé avec les autres produits de ces gens, qui désirent se rendre intéressants. Le Cte Kuefstein parut accepter cette explication de même que mes objections, lorsqu'après m'avoir montré un article du «Petit bleu» que j'ai laissé à Votre Département, je lui dis que ce que ce journal racontait au sujet de M. le juge Lichet et des directeurs des prisons genevoises ne pouvait pas être pris en considération. Il serait favorable, me semble-t-il de rectifier, autant que faire se peut, bien des mensonges en cours dans la presse et d'insister auprès de nos autorités judiciaires pour que toutes les indiscretions, tous les détails qui pourraient servir la cause de ceux qui attaquent notre pays et nos institutions ne soient pas mis inutilement en évidence.

En terminant je prends la liberté de Vous informer que j'ai eu connaissance des dépêches que Vous a adressées M. Dumartheray du 11 au 19 ct⁷ et que je partage ses conclusions dans leur ensemble; j'estime en particulier, qu'il a été dans le vrai en prenant part aux manifestations, qu'il a inspirées, de la douleur de notre colonie suisse de Vienne, et en contribuant par là à développer et à maintenir les bonnes dispositions, qui se sont produites à l'égard de la Suisse au lendemain de l'attentat et spécialement à la suite des nombreuses manifestations des autorités et des populations suisses.

7. Non reproduit.